

**Monsieur Laurent SAINT-MARTIN**

Député du Val-de-Marne  
Rapporteur général du Budget  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75007 Paris

Paris, jeudi 30 septembre 2021

Objet : financement du matériel nécessaire à l'ouverture de nouvelles lignes de trains de nuit

Monsieur le Rapporteur général,

« *Nous allons dans les semaines, dans les mois qui viennent avoir une politique de promotion et de redynamisation des trains de nuit* », tels sont les mots prononcés par le président de la République, le 14 juillet 2020, pour relancer une offre de trains de nuit en France. Jugée plus écologique et économique pour de nombreux français, dont plus de 200 000 ont signé la pétition « oui au train de nuit », cette solution de transport nécessite un soutien fort alors que la plupart des trains de nuit ont été démantelés ces dernières années.

Aujourd'hui, notre pays compte trois lignes opérationnelles de trains de nuit : Paris -Briançon; Paris-Rodez / Latour-de-Carol et Paris-Nice. La ligne Paris-Tarbes sera quant à elle lancée en fin d'année.

Le développement d'une offre de trains de nuit est un enjeu essentiel pour les habitants des territoires éloignés, d'abord parce qu'elle permet de relier les villes moyennes à des horaires avantageux et sans perte de temps, aussi parce qu'elle complète l'offre de TGV avec des prix abordables, enfin car elle constitue une solution écologique face aux transports routiers et aériens tout en maximisant l'utilisation du réseau ferré existant.

Les trains de nuit sont par ailleurs des atouts pour la vitalité économique de nos territoires les moins bien reliés aux grands centres. Ils répondraient aussi à une demande de desserte améliorée dans des zones touristiques montagnardes ou littorales.

Monsieur le Rapporteur général, la récente étude du développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) (décembre 2020) a fait état du « *potentiel de déplacements en France à longues distances, supérieures à 600 km* » qui permettrait d'« *envisager la mise en place de solutions de transport par un*

*réseau de trains de nuit directs* ». Le rapport précise également que l'équilibre économique de ces lignes n'est pas inenvisageable si les services offerts permettent d'exploiter tous les potentiels de ce mode de transport (horaire, confort, adaptation aux demandes saisonnières, mutualisation du matériel et des charges fixes...).

Pour permettre une relance efficace du train de nuit, il est nécessaire que le Gouvernement et les parlementaires prennent la mesure de la nécessité d'investir dans du matériel roulant.

Le rapport TET évaluait ainsi, pour un réseau de 25 trains de nuit, le besoin de 600 voitures et 60 locomotives pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Cette proposition serait compatible avec plusieurs programmes ambitieux portés par l'Etat : le PIA 4, le plan de relance, les budgets « Ecologie, développement et mobilités durables » du projet de loi de finances 2022. Elle serait également porteuse d'emplois en France.

Aujourd'hui, seulement 144 millions d'euros ont été investis depuis 2018, notre politique en faveur des trains de nuit doit être plus ambitieuse pour répondre à une demande forte des usagers mais aussi des collectivités qui bénéficieront de nouvelles perspectives de développement.

Le ferroviaire de demain devra être innovant, écologique et abordable, le train de nuit répond à ce triple défi.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous accorderez à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Rapporteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Signataires :

Jean-Bernard Sempastous, Député des Hautes-Pyrénées

Pascale Boyer, Députée des Hautes-Alpes

Lionel Causse, Député des Lances

Xavier Roseren, Député de Haute-Savoie

Vincent Bru, Député des Pyrénées-Atlantiques

Sandrine Le Feur, Députée du Finistère

Nadia Essayan, Députée du Cher

Philippe Huppé, Député de l'Hérault

Anne Blanc, Députée de l'Aveyron

Florence Lasserre, Députée des Pyrénées-Atlantiques

*Copie : Jean-Baptiste Djebbari, Ministre chargé des Transports*